

Billets d'avion en ligne: Bruxelles s'attaque aux irrégularités

La Commission a décidé de faire le ménage. L'agence *Reuters* révèle que selon une enquête du mois de septembre commandée par Bruxelles, **plus de la moitié des sites de vente de billet d'avion en ligne seraient dans l'illégalité.**

Bruxelles pointe avant tout les irrégularités observées au niveau de l'**affichage des prix ou encore des conditions de vente.**

L'exécutif européen est clair. Les sites visés doivent remédier à la situation dans les meilleurs délais. « *Celles qui ne le feront pas pourront être poursuivies en justice et se voir imposer des amendes ou la fermeture de leur site web* », explique le rapport.

Officiellement, il n'est pas question de pointer du doigt des compagnies particulières. Pourtant, Bruxelles pourrait publier une « liste noire », d'ici quatre mois.

Parmi les participants potentiels du classement, des noms émergent déjà. La société irlandaise de vols à bas coûts **Ryanair** serait déjà dans le « *collimateur* » de la Commission, selon une source de Bruxelles. Il faut dire que son site recèle de curiosités comme l'impossibilité de décocher des assurances facturés d'office. Des compagnies espagnoles telles que **Vueling ou encore Iberia** pourraient elles aussi subir les foudres de Bruxelles.

Loin de vouloir se laisser faire, Ryanair a invité les autorités européennes à élargir le champ de l'enquête aux pratiques d'autres compagnies aériennes telles qu'Air France KLM ou British Airways. Rappelons que les compagnies aériennes 'conventionnelles' ont longtemps pratiqué le *surbooking* (réservations émises supérieures au nombre de places disponibles), une attitude dénoncée il y a peu.